

Interview

« Bien grandir dans notre département »

Le Conseil départemental est la collectivité chef de file pour la protection de l'enfance. Entretien avec Alexandre Pourchon pour présenter les enjeux des politiques départementales en faveur des enfants et de leurs parents.

Quelle sont les responsabilités du Conseil départemental en matière de protection de l'enfance ?

Alexandre Pourchon : Le Département est compétent en matière de protection de l'enfance depuis plus de 35 ans. Et il en est devenu le véritable chef d'orchestre. Les 65 agents de l'ASE (Aide sociale à l'enfance) ont pour mission de porter secours et assistance aux enfants en danger ou en situation de carence éducative et aux mineurs isolés.

Depuis 10 ans, le Conseil départemental suit invariablement un seul et même objectif : trouver la solution la meilleure qui soit pour le bien-être et l'équilibre de l'enfant. La priorité est toujours d'associer les parents à cette démarche. Mais quand la situation est trop grave et que les magistrats décident de retirer la garde de l'enfant aux parents par décision de justice, celui-ci est entièrement pris en charge par le Département. Il est alors accueilli chez un assistant familial ou en établissement. Pour une prise en charge efficace de ces mineurs, les clés de la réussite résident avant tout dans un réseau de partenaires* réactifs et efficaces ! C'est d'ailleurs en concertation avec ces derniers partenaires que nous souhaitons réfléchir, à partir de 2018, à un nouveau schéma de l'enfance. L'enjeu, pour le Département est de faire émerger des solutions adaptées pour tous les mineurs dont il a la charge, notamment pour les situations les plus complexes. Je pense par exemple aux jeunes souffrant de problèmes psychologiques comme les troubles de l'attachement. Tout cela, dans un contexte difficile et malgré l'accroissement constant du nombre de jeunes qui nous sont confiés par la Justice. Pour assurer notre mission, cette année, le budget consacré à l'enfance et à la famille représente près de 55 M€.

La PMI est aussi un service du Conseil départemental. Quelles sont ses missions ?

A. P. : L'éventail de ses compétences est très large. Dès la grossesse, une aide est apportée aux futures mamans par nos sages-femmes, particulièrement dans

les territoires ruraux où ce type de profession manque cruellement. Les bébés et leurs parents peuvent ensuite compter sur le soutien et l'expérience des médecins qui interviennent au sein des consultations de nourrissons déployées sur tout le département et des infirmières puéricultrices qui se déplacent au domicile des familles pour assurer un soutien à la parentalité, veiller à la santé des enfants, ainsi qu'à leur bon développement. La qualité de l'offre de garde des petits enfants et aussi une de nos priorités pour promouvoir l'égalité hommes femmes. Ce sont, en effet, souvent les mamans qui gardent les enfants au détriment de leur carrière professionnelle. Nous soutenons d'ailleurs les initiatives innovantes dans ce domaine, comme l'ouverture de la crèche « Les Guilidoux » à Clermont-Ferrand (cf. p.13) pour aider les mères isolées et les familles en difficulté sociale à faire garder leurs enfants et faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

L'action du Conseil départemental s'étend-elle au-delà de la sphère médico-sociale ?

A. P. : La solidarité passe aussi par un égal accès à la culture. Pour éveiller les enfants et lutter contre l'illettrisme, nous menons notamment l'opération *Au fil des histoires* : pour sensibiliser les parents et les enfants au bienfait de la lecture, des lectrices interviennent régulièrement auprès des jeunes enfants dans les salles d'attente des PMI. Tous les spécialistes le disent : la lecture d'une histoire est un moment privilégié dans la relation parents-enfants.

Et pour aller plus loin, avec *Ouvrez, ouvrez les livres aux bébés*, nous offrons un livre à tous les enfants nés ou adoptés dans le Puy-de-Dôme. Chaque année, un concours est organisé pour sélectionner le livre qui sera distribué aux jeunes Puydômois. Pour choisir le lauréat de l'édition 2018, un premier jury** a sélectionné les œuvres de 3 candidats pour les soumettre aux votes d'enfants, parents, bibliothécaires, enseignants et professionnels de la petite enfance. Pour cette 13^e édition, plus de 2 000 personnes ont voté pour élire *Petit Volcan* de l'auteur et illustrateur Michel Crosa. ♦



Alexandre POURCHON
vice-président chargé de l'enfance, de la famille, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

*ALTERIS, l'ADSEA, le CDEF63, l'ANEF, ARAMIS, Cecler, les services de psychiatrie de Ste-Marie et du CHU, les services du ministère de la Justice et les foyers de jeunes travailleurs.

** composé d'élus, d'agents du Conseil départemental, de professionnels du livre et de l'édition ainsi que de la petite enfance



CONTACT
Direction de l'enfance
Martine Labreuveux
Tél. : 04 73 42 21 59